

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle des séances du Sénat.

L'honorable Orateur du Sénat dit :

Honorables messieurs du Sénat et messieurs de la Chambre des Communes,

L'honorable *William Johnstone Ritchie*, député-gouverneur, ne juge pas à propos de faire connaître les causes de la convocation du présent Parlement de la Puissance du Canada, avant que l'Orateur de la Chambre des Communes n'ait été choisi suivant la loi, mais demain, à trois heures de l'après-midi, les raisons de la convocation de ce Parlement seront données.

Et les membres étant de retour, le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, s'adressant au Greffier, (lequel se trouvant debout, se tourne de son côté et ensuite s'assied) propose à la Chambre pour son Orateur, *Joseph Goderic Blanchet*, écuyer, représentant du district électoral de *Lévis*, dans laquelle motion il est secondé par l'honorable *Samuel Léonard Tilley*.

Et la question étant posée : "que *Joseph Goderic Blanchet*, écuyer, prenne le fauteuil de cette Chambre comme Orateur," elle est, en conséquence, mise aux voix par le Greffier, et il est

Résolu, nemine contradicente, que *Joseph Goderic Blanchet*, écuyer, prenne le fauteuil de cette Chambre comme Orateur.

Et le Greffier ayant déclaré *M. Blanchet* dûment élu, il est conduit au fauteuil par le dit Sir *John A. Macdonald* et *M. Tilley*, et étant sur le premier degré du marche-pied du fauteuil, il fait ses humbles remerciements à la Chambre pour l'honneur insigne qu'elle a bien voulu lui conférer en le choisissant à l'unanimité pour son Orateur.

Alors, il s'assied dans le fauteuil, et la masse (qui était auparavant sous la table), est placée sur la table.

Alors, Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par l'honorable *M. Langevin*, que la Chambre s'ajourne maintenant à demain jusqu'à trois heures p.m.

La Chambre s'ajourne en conséquence.

Vendredi, 14 février 1879

La Chambre s'étant réunie, et M. l'Orateur ayant pris le fauteuil,
PRIÈRES.

Il est apporté un message par *Réné E. Kimber*, écuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend avec la Chambre, dans la salle des séances du Sénat.

Et alors M. l'Orateur s'exprime comme suit :

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive, en aucun temps, de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et qui, par mon ministère, réclament, pour être en état de mieux